



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Claude DARCIAUX	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Rémi DELATTE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Renouvellement du contrat du chef de projet Renouvellement urbain

Le 23 juin 2005, le Conseil de Communauté du Grand Dijon avait validé le recrutement d'un chef de projet Renouvellement urbain pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2005. Ce recrutement faisait suite à la signature, le 12 mai 2005, de la convention ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain). Ce chef de projet avait principalement en charge la coordination au niveau de l'ensemble de

l'agglomération du projet de renouvellement urbain, et l'animation des équipes projets associant les villes concernées et les partenaires financeurs.

Le contrat arrivant à son terme et les missions exercées sur le poste étant toujours nécessaires, il convient d'autoriser le Président du Grand Dijon à renouveler ce contrat et à réaménager les conditions de rémunération de l'agent.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'autoriser** le Président à renouveler le contrat du chargé de mission Renouvellement urbain pour une nouvelle durée de 3 ans ;
- **de dire** que la rémunération de l'intéressé sera fixée sur la base du 10ème échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux et que l'agent sera éligible au bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfectures dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le